



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017, 19h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

20.02.17.026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ne comportant qu'un point : Acceptation des plans et devis de la phase II du projet de réfection de l'édifice municipal et mandat pour l'appel d'offre public, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

20.02.17.027

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS DE LA PHASE II DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET MANDAT POUR L'APPEL D'OFFRE PUBLIC

Attendu que par sa résolution 06.02.17.024 le Conseil a donné mandat aux firmes Luc Tremblay Architecte et Group Pierre Poulin Design d'établir les plans et devis de la phase II du projet de réfection de l'édifice municipal volet accessibilité universelle; Attendu que présentation a été faite par monsieur Pierre Poulin de la firme Group Pierre Poulin Design et que les réponses fournies aux questions sont satisfaisantes; Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- les plans proposés soient acceptés tels que présentés;
- Luc Tremblay architecte procède à l'élaboration des devis afin de permettre à la municipalité d'aller en appel d'offre public;
- la D.G., en collaboration avec l'architecte, soit autorisée à faire les démarches légales pour l'appel d'offres public.

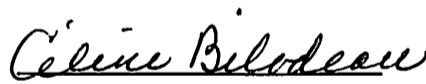
ADOPTÉE

20.02.17.028

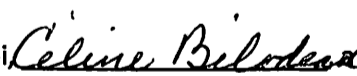
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation